

Programme UVI : Quand prélever un échantillon d'urine pour culture chez les résidents sans cathéter



Envoyer un échantillon uniquement si le résident présente les symptômes suivants :

Miction soudainement difficile ou douloureuse (dysurie aiguë)

Ou

Signes et symptômes cliniques d'une IVU

Au moins deux des éléments suivants :

- **Fièvre** (température buccale supérieure à 37,9 °C ou 1,5 °C au-dessus de la température de référence à deux occasions consécutives dans une période de 12 heures)
- **Nouvelle douleur au flanc ou douleur/sensibilité sus-pubienne**
- **Mictions soudainement impérieuses ou plus fréquentes**
- **Hématurie macroscopique**
- **Apparition soudaine de délire chez les résidents atteints de démence avancée ***

*Remarques :

- Sauf s'ils sont accompagnés de symptômes cliniques (voir l'encadré ci-haut), les **changements de comportement suivants n'indiquent pas** la présence d'une IVU :
 - Détérioration de l'état fonctionnel
 - Détérioration de l'état mental, plus grande confusion, délire ou agitation
- Une chute ne devrait pas être considérée comme un signe d'infection.



Ne pas prélever d'échantillon d'urine

Sauf si la personne présente des symptômes d'infection des voies urinaires

Ne pas envoyer d'échantillon en présence d'un seul des facteurs suivants :

- **Pyurie ou urine trouble**
- **Fièvre (chez un résident sans cathéter)**
- **Urine odorante**
- **Changement dans la couleur de l'urine**
- **Résultat positif au test sur bandelette**
- **Déshydratation**
- **Changement dans l'état mental**
- **Changement de comportement ou de l'état fonctionnel**
- **Chutes**
- **Demande de la famille**

Cette ressource fait partie du programme sur les IVU de Santé publique Ontario. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.publichealthontario.ca/fr/IVU ou par courriel ipac@oahpp.ca.